

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ 19_192_CO_AR DU 27 MARS 2019 PORTANT OUVERTURE DES CONCOURS INTERNE, EXTERNE ET 3^{ème} CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - 2019

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, les concours interne, externe et 3^{ème} voie avec épreuves d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement sont ouverts au titre de l'année 2019. Le nombre de postes ouverts pour l'année 2019 est de 75, répartis comme suit :

| SPÉCIALITÉS | Concours INTERNE | Concours EXTERNE | 3 ^{ème} concours | TOTAL |
|--|------------------|------------------|---------------------------|-------|
| Agencements et revêtements | 6 | 8 | 0 | 14 |
| Équipements bureautiques et audiovisuels | 3 | 5 | 0 | 8 |
| Installations électriques sanitaires et thermiques | 5 | 9 | 0 | 14 |
| Restauration | 16 | 20 | 3 | 39 |
| TOTAL | 30 | 42 | 3 | 75 |

Le candidat choisit au moment de son inscription la spécialité dans laquelle il souhaite concourir.

RETRAIT ET DÉPÔT DES DOSSIERS

La période de retrait des dossiers est fixée du **mardi 21 mai** au **mercredi 19 juin 2019** sur internet en utilisant la procédure de préinscription du site du Centre de Gestion de Loire-Atlantique www.cdg44.fr.

La préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, pendant la période d'inscription, du dossier original imprimé et de l'ensemble des pièces nécessaires.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **vendredi 28 juin 2019**. (Attention ! les 30, 31 mai et le 27 juin CDG 44 sera fermé). Ils devront être déposés ou postés à l'adresse du Centre de Gestion, au plus tard à cette date.

- En cas d'envoi en courrier simple, le cachet de la poste figurant sur l'enveloppe fera foi.
- En cas d'envoi en courrier recommandé la date de dépôt auprès des services de la poste mentionnée sur l'imprimé recommandé et/ou sur le listing informatique produit par la poste, fera foi.

Il est recommandé de ne pas déposer de dossier dans la boîte aux lettres du Centre de Gestion de Loire-Atlantique en dehors des heures d'ouverture.

ATTENTION : les dossiers papier ne seront plus distribués. Les candidats n'ayant pas accès à internet peuvent s'inscrire au Centre de Gestion de Loire-Atlantique et devront prendre le temps nécessaire pour utiliser la procédure de préinscription sur le site www.cdg44.fr. Un ordinateur et une imprimante seront mis à leur disposition et des agents du Centre de Gestion les accompagneront si besoin (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00).

L'inscription à un concours constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre **personnellement** son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi.

IMPORTANT

Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte.
Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté.
Tout dossier falsifié sera systématiquement rejeté.

Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

Il est vivement conseillé d'effectuer un suivi lors de l'envoi du dossier d'inscription, afin de garantir la réception par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

L'envoi de tous les documents relatifs au concours se fera désormais par voie dématérialisée. Ainsi, les convocations aux épreuves écrites et orales, les courriers de résultats des écrits et les courriers de résultats d'admission seront disponibles individuellement sur l'accès sécurisé du candidat. Celui-ci est accessible sur le site www.cdg44.fr, et les codes seront disponibles au moment de la préinscription.

CONDITIONS D'ACCÈS

- **CONCOURS EXTERNE** (pour 40 % **au moins** des postes mis aux concours) : ouvert aux candidats titulaires **d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au niveau 3 – anciennement niveau V** (CAP, BEP...) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente (REP/RED concours), **obtenus dans une des spécialités mentionnés au titre de laquelle le candidat concourt**.
- **CONCOURS INTERNE** (pour 40 % **au plus** des postes mis aux concours) : ouvert aux fonctionnaires ou agents non titulaires de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière, ou encore agent en fonction dans une organisation internationale et justifiant au **1^{er} janvier de l'année (soit le 1^{er} janvier 2019) du concours d'une année au moins de services publics effectifs**.
- **3^{ème} CONCOURS** (pour 20 % **au plus** des postes mis aux concours) : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, **pendant une durée de quatre ans au moins** d'une ou de plusieurs activités professionnelles **ou** d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale **ou** d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

NATURE DES ÉPREUVES

ADMISSIBILITÉ

▪ **CONCOURS INTERNE, EXTERNE ET 3^{ème} CONCOURS**

- 1- Une épreuve écrite consistant en la **résolution d'un cas pratique** exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 2 heures ; coefficient 3).
- 2- Une épreuve écrite consistant en la **vérification** au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, **des connaissances techniques**, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante (durée : 2 heures ; coefficient 2).

ADMISSION

▪ **CONCOURS EXTERNE**

Une épreuve orale d'**entretien** visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : 15 minutes ; coefficient 4).

▪ **CONCOURS INTERNE**

Une épreuve orale consistant en un **entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : 15 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

▪ **3^{ème} CONCOURS**

Une épreuve consistant en un **entretien** portant sur l'expérience, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances, notamment techniques et celles sur les établissements d'enseignement, ainsi que sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois (durée : 15 minutes dont 5 au plus d'exposé ; coefficient 4).

DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES

- Épreuves écrites : le **jeudi 28 novembre 2019** à l'Ecole Nationale Supérieure Maritime, 38 rue Gabriel Péri 44100 Nantes.
Le service concours se réserve le droit de prévoir d'autres lieux d'épreuves en Loire-Atlantique en fonction du nombre de candidats inscrits.
- Épreuve orale : dates à déterminer, à Nantes ou son agglomération.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service concours et examens professionnels :

- Par téléphone au 02.40.20.00.71
- Par mail à l'adresse concours@cdg44.fr